

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BPL1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 35 25

Télécopie :
20 30 25

Courriel :
sandrine.darras@
province-sud.nc

affaire suivie par :
Sandrine Darras

La Foa, le 16 octobre 2015

COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES

Installation	Station d'épuration du collège Louis Léopold DJIET
Exploitant	Direction de l'éducation de la province Sud
Commune	Bourail
Récépissé de déclaration	n° 2010-49964/DENV du 19 octobre 2010
Date de la précédente inspection	16 août 2010
Date de l'inspection	14 octobre 2015
Nom de l'inspecteur	Sandrine DARRAS
Accompagnants	Catherine RANGASSAMY (représentant l'exploitant) et deux agents de maintenance de la société EPUREAU

1. OBJET DE L'INSPECTION

Cette visite, initiée par l'inspection des installations classée, avait pour objectifs de :

- faire le point sur les modalités d'entretien et de suivi de la STEP ;
- faire le point sur les travaux de réfection menés en 2015.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Cette installation dispose d'un récépissé de déclaration susmentionné pour une capacité de 300 équivalent-habitants.

Situation administrative => régulière

3. SITUATION TECHNIQUE

La station d'épuration est de type boues activées. Elle est composée des ouvrages suivants :

- un bassin d'aération ;
- un silo à boues ;
- un clarificateur ;
- un lit de séchage séparé en 4 compartiments.

L'installation traite les eaux usées du collège, de l'internat et des 7 villas de fonction de type F3 et F4. Le collège compte aujourd'hui 330 élèves dont 320 demi-pensionnaires et 120 internes. Le flux de pollution entrant dans la station est estimé à environ 300 équivalent-habitants (personnels et enseignants compris).

Les eaux usées issues des cuisines transitent par un bac à graisse avant de rejoindre la station d'épuration.

Les factures des deux derniers entretiens du bac à graisse doivent être transmises à l'inspection dans un délai d'un mois.

L'arrivée des eaux usées dans le bassin d'aération est équipée d'un panier de dégrillage. Celui-ci a été changé comme demandé par l'inspection lors de la précédente visite. Toutefois, le système de maintien du panier est mobile ce qui entraîne un balancement de celui-ci. Un support de guidage fixe du panier doit être mis en place au niveau de la paroi du bassin d'aération afin de maintenir le panier pour qu'il puisse exercer son rôle efficacement.

Ce support de guidage doit être mis en place dans un délai de deux mois.

L'installation comprend deux compresseurs d'air, dont un est hors service. Lors de la précédente visite un des deux compresseurs était également hors service. Celui-ci a été changé mais la situation est la même à ce jour puisque l'installation fonctionne avec un seul compresseur. Le nouveau compresseur doit arriver par bateau d'ici la fin du mois d'octobre et être mis en place rapidement. La justification du remplacement de ce deuxième compresseur défectueux sera transmise à l'inspection avant le 31 décembre 2015.

A ce jour, l'installation est automatisée. L'automate est réglé pour pallier au mieux le manque du deuxième compresseur. Les périodes aérobies et anoxiques sont donc optimisées (plus longues) pour permettre une bonne aération tout en évitant une surchauffe du seul compresseur en fonction.

Les résultats de la dernière analyse ponctuelle du 27 août 2015 sont satisfaisants. Le dernier bilan 24h date du 23 juillet 2014. Les résultats de ce dernier bilan n'étaient pas conformes, dû probablement au problème d'aération remédié en mai 2015 (Cf. point 5). Le bilan 24h de 2015 doit être réalisé avant le 31 décembre 2015.

Enfin, il est à noter que le site est entièrement clôturé et fermé par un portail équipé d'un cadenas.

4. MODALITES D'ENTRETIEN ET DE SUIVI DE LA STEP

L'entretien hebdomadaire de la STEP est réalisé par un agent technique de l'internat.

Le collège dispose d'un contrat d'entretien avec la société EPUREAU. Une visite trimestrielle est réalisée, notamment pour la vidange des boues et le contrôle du bon état de fonctionnement.

Un point d'eau est à disposition des équipes d'entretien.

5. POINT SUR LES TRAVAUX DE REFECTION MENES EN 2015

En mai 2015, suite à un problème d'aération, une vidange complète de la STEP a dû être réalisée. Les diffuseurs d'air étaient colmatés par des filasses. Ces derniers ont donc été remis en état.

Le 12 octobre, une vidange complète de la STEP a été réalisée par EPUREAU afin de procéder à la réfection complète de l'ensemble des canalisations de l'installation y compris celles de l'aération et celles de la vidange et recirculation des boues.

Toutes les canalisations étaient en acier galvanisé. Elles étaient corrodées. Celles hors d'eau seront remplacées par les mêmes canalisations en acier galvanisé et toutes les autres seront remplacées par des tuyaux en PVC. Le chantier devrait durer une semaine.

La période des vacances scolaires a été choisie pour la réalisation de ces travaux.

6. CONCLUSION DE L'INSPECTION

L'exploitant indique que le raccordement des eaux usées du collège, de l'internat et des villas au réseau collectif municipal n'est pour le moment pas acté bien que toujours envisagé.

L'inspection demande à l'exploitant de lui transmettre :

- les deux dernières factures des vidanges du bac à graisse dans un délai de deux mois ;
- la justification de la mise en place du support de guidage du panier de dégrillage dans un délai de deux mois ;
- la justification du remplacement du compresseur défectueux avant le 31 décembre 2015 ;
- le bilan 24h de 2015 avant le 31 décembre 2015.

L'inspecteur des installations classées



Sandrine DARRAS



Bassin d'aération



Silo à boues



Clarificateur



Panier de dégrillage (à droite) et sa poulie de maintien (gauche)



Clôture et portail à cadenas



Automate



Lit d'épandage



Point d'eau